

Enseignements primaire et secondaire

Actions éducatives

Lancement de la 28e Semaine de la presse et des médias dans l'École®

NOR : MENE1627932C

circulaire n° 2016-149 du 11-10-2016

MENESR - DGESCO B3-4

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux vice-rectrices et vice-recteurs ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-directrices et directeurs académiques des services de l'éducation nationale ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-inspectrices et inspecteurs pédagogiques régionaux ; aux déléguées et délégués académiques à l'éducation artistique et à l'action culturelle ; aux coordonnatrices et coordonnateurs du Centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information ; aux inspectrices et inspecteurs de l'éducation nationale ; aux proviseurs ; aux principales et principaux

1 - Présentation

La 28e Semaine de la presse et des médias dans l'école® se déroulera du lundi 20 au samedi 25 mars 2017 en France métropolitaine. Dans les collectivités d'outre-mer, les dates et les modalités de cette manifestation sont arrêtées par chaque recteur ou vice-recteur.

Organisée par le Centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information (Clemi), service du réseau Canopé, qui est chargé de l'éducation aux médias dans l'ensemble du système éducatif (article D. 314-99 et suivants du code de l'éducation issu du décret n° 93-718 du 25 mars 1993 modifié par le décret du 28 mars 2007), la Semaine de la presse et des médias dans l'école® (SPME) a pour but de favoriser la rencontre entre le monde éducatif et les professionnels des médias et de développer chez les élèves une attitude critique et réfléchie vis-à-vis de l'information.

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013 fixe à l'École la mission de développer « les connaissances, les compétences et la culture nécessaires à l'exercice de la citoyenneté dans la société contemporaine de l'information et de la communication. Elle favorise l'esprit d'initiative. » (article L. 111-2 du code de l'éducation). La formation à l'usage et la production des outils et des ressources favorise un usage raisonné et responsable d'Internet et des réseaux sociaux qui font désormais partie du périmètre de la SPME (dans le cadre de la stratégie du ministère chargé de l'éducation nationale « L'École change avec le numérique »). Afin de garantir la cohérence de cette action éducative avec les apprentissages fondamentaux, il est souhaitable que la Semaine de la presse et des médias dans l'École® soit intégrée au projet d'école ou d'établissement.

2 - Les trois piliers de la Semaine de la presse et des médias dans l'École®

Cette opération repose sur trois principes majeurs : le partenariat, la gratuité et le pluralisme.

Partenariat

Outre le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et le ministère de la culture et de la communication, plusieurs institutions publiques et organismes privés sont associés. Le groupe La Poste et sa filiale Viapost assurent la confection des liasses de journaux et de magazines ainsi que leur acheminement et distribution dans les écoles et établissements scolaires. Le groupe La Poste prend à sa charge l'affranchissement des colis-presse.

Les éditeurs de la presse écrite mettent gratuitement à disposition des écoles et des établissements scolaires inscrits à l'opération des journaux et des magazines.

Tous les quotidiens nationaux participant à la SPME sont datés du même jour pour permettre une analyse comparative des « unes » par les élèves. Les médias audiovisuels et numériques proposent des actions spécifiques et des contenus pédagogiques à destination des élèves et des enseignants.

Les équipes éducatives ont toute latitude pédagogique pour concevoir et organiser leur travail autour de ces propositions : débats, ateliers, concours, panoramas de presse, expositions, etc. (voir annexe). Les enseignants intéressés par l'intervention de professionnels des médias dans leurs classes sont invités à les contacter directement. Ils peuvent également, dans ce cadre, solliciter l'intervention des réservistes citoyens de l'éducation nationale.

Gratuité

Les établissements scolaires inscrits à l'opération reçoivent gratuitement les titres de presse mis à disposition par les éditeurs de presse partenaires. Les journalistes se déplacent bénévolement pour participer aux conférences et aux tables rondes organisées dans les établissements scolaires.

Pluralisme

Tous les médias peuvent s'inscrire à la Semaine de la presse et des médias dans l'École® pour autant qu'ils aient un numéro de commission paritaire, quels qu'en soient l'opinion, l'illustration, le contenu rédactionnel ou la ligne éditoriale.

3 - Objectifs et finalité de l'opération

Opération phare du Clemi, la Semaine de la presse et des médias dans l'École® s'inscrit historiquement au sein des écoles et des établissements scolaires (CDI ou enseignements disciplinaires). Elle a pour objectif le développement du sens critique et l'acquisition d'une éthique citoyenne sur les questions de liberté d'expression, d'opinion et de laïcité. L'opération favorise l'expression et la production des élèves, de la maternelle au lycée. Elle soutient l'éducation aux médias et à l'information (Émi) qui nourrit le parcours citoyen de l'élève, en complément de l'enseignement moral et civique (EMC).

Le parcours citoyen de l'élève repose sur un ensemble de connaissances et de compétences civiques et morales liées aux valeurs de la République, inscrites dans les enseignements et s'appuie sur des projets et actions éducatives à dimension citoyenne. La Semaine de la presse et des médias dans l'École®, opération à rayonnement national, en constitue un temps fort car elle participe de l'éducation aux médias et à l'information.

4 - Publics et acteurs concernés

Les enseignants et les élèves du premier et du second degrés de toutes disciplines sont invités à participer. Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture renforce la place de l'Émi dans l'enseignement ([voir la brochure](#) « Médias et Information, on apprend ! » du Clemi).

À l'école primaire

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013 précise que « [la formation dispensée dans les écoles élémentaires] contribue également à la compréhension et à un usage autonome et responsable des médias, notamment numériques » ([article L. 321-3 du code de l'éducation](#)). Les nouveaux programmes de l'école primaire prévoient notamment au cycle des apprentissages fondamentaux (cycle 2 du CP au CE2), que les élèves se familiarisent « aux techniques usuelles de l'information et de la communication [pour] développer les premières explicitations et argumentations et [à] porter un jugement critique ».

Au collège

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013 précise dans son annexe qu'« au collège l'éducation aux médias, notamment numériques, initie les élèves à l'usage raisonné des différents types de médias et les sensibilise aux enjeux sociétaux et de connaissance qui sont liés à cet usage ». Les programmes de cycle 4 invitent les enseignants à questionner leurs élèves « sur les enjeux démocratiques liés à [...] l'information journalistique [et de] s'initier à la déontologie des journalistes ». L'ÉMI se décline à présent dans les thématiques des enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) présents en cycle 4 (notamment dans l'EPI thématique : « information, communication, citoyenneté », [voir le document Clemi](#)). La Semaine de la presse et des médias dans l'École® permet également de découvrir des métiers et des formations. C'est en effet l'occasion pour les enseignants de faire découvrir à leurs élèves la vie des entreprises par la lecture de la presse et éventuellement des visites en entreprise.

Au lycée

La Semaine de la presse et des médias dans l'École® répond, dans sa démarche de projet et de partenariat, aux objectifs des enseignements d'exploration de la classe de seconde : ils ont pour mission de développer la curiosité des élèves et d'éclairer leur choix d'orientation. En outre, l'éducation aux médias et à l'information favorise l'essor de la vie culturelle au lycée et prépare les lycéens à exercer leurs responsabilités de citoyen.

Dans les établissements français à l'étranger

Tous les établissements d'enseignement français à l'étranger, homologués par l'éducation nationale, reçoivent, grâce au concours d'Uni-Press et de La Poste, une quarantaine de titres reflétant le pluralisme et la diversité de la presse française ainsi que le matériel d'accompagnement pédagogique du Clemi. « Paroles de presse », concours d'éducation aux médias initié par l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) en partenariat avec le Clemi, permet aux élèves d'explorer et d'expérimenter le genre journalistique du portrait, sous forme « papier » ou vidéo. Le jury de ce concours est constitué de pédagogues et responsables de l'AEFE, du Clemi et de la Mission laïque française (MLF).

Dans les médias scolaires et lycéens

Les élèves qui produisent un média scolaire peuvent l'inscrire en tant que média à la Semaine de la presse et des médias dans l'École®. Cette initiative, qui dynamise l'essor de la vie culturelle de l'établissement, encourage l'expression et l'engagement citoyen des élèves. Elle s'appuie, notamment dans les lycées, sur l'action du référent culture, enseignant volontaire dont la mission principale est de mener à bien le volet culturel du projet d'établissement. Par ailleurs, La Poste prend en charge l'acheminement de dix mille exemplaires de journaux scolaires et lycéens.

5 - Pilotage et bilan de l'opération

Initiative du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, coordonnée par le Clemi en partenariat avec les professionnels des médias et le groupe La Poste, la Semaine de la presse et des médias dans l'école® est, dans chaque académie, placée sous la responsabilité du recteur qui en préside la cellule de coordination. Elle comprend les différents acteurs concernés par l'opération : les coordonnateurs académiques du Clemi, les associations péri-éducatives, Réseau Canopé. La cellule de coordination est également chargée de l'organisation matérielle, du suivi pédagogique, de l'évaluation au niveau académique et du comité de pilotage de la Semaine de la presse et des médias dans l'École. Elle peut intégrer des professionnels des médias particulièrement investis dans l'opération.

Le Clemi dresse, au niveau national, un bilan des actions conduites dans le cadre de la Semaine de la presse et des médias dans l'École®. Ce bilan fait l'objet d'une publication sous la forme d'un rapport national téléchargeable sur le site du Clemi.

Il convient de prendre toutes les dispositions nécessaires pour que l'information concernant les modalités de participation soit largement diffusée dans les écoles et dans les établissements scolaires. Cette diffusion peut se faire via les coordonnateurs académiques du Clemi, les délégués académiques à l'éducation artistique et à l'action culturelle (Daac), les délégués académiques à la vie lycéenne (DAVL), les délégués académiques au numérique (Dan) et par le biais des corps d'inspection territoriaux.

6 - Thème 2017

Les participants sont invités à travailler sur le thème « **D'où vient l'info ?** » qui permet d'aborder la question de la provenance des informations et de la validité des sources, en s'interrogeant notamment sur les modalités de vérification et de diffusion de l'information (discours, images) quel que soit le support utilisé. Elle invite également à s'interroger sur la responsabilité de publication et de partage de l'information.

7 - Modalité des inscriptions 2017

L'inscription des écoles et des établissements scolaires se fait sur le site du ministère :

<http://www.presse.education.gouv.fr/reservation/> du jeudi 5 janvier 2017 (midi) au samedi 4 février 2017 (minuit).

La réservation des titres se fait en deux temps :

- du jeudi 5 janvier 2017 (midi) au jeudi 19 janvier 2017 (midi) : les enseignants réservent un maximum de cinquante titres ;

- du jeudi 19 janvier 2017 (midi) au samedi 4 février 2017 (minuit) : ils complètent leur panier de titres jusqu'à épuisement des stocks.

Moins de dix jours après l'inscription, les enseignants reçoivent un récépissé d'inscription, un dossier pédagogique ainsi que deux affiches de la Semaine de la presse et des médias dans l'École®.

Pour les Dom-Tom, c'est le coordonnateur académique Clemi qui organise les inscriptions et distribue, à partir des stocks d'inventaires fournis par le distributeur de presse locale, des colis-presse aux inscrits. Les enseignants doivent contrôler les journaux distribués, le coordonnateur Clemi ne pouvant être tenu pour responsable des journaux mis à disposition.

L'inscription des médias (y compris les médias scolaires et lycéens) se fait du lundi 7 novembre 2016 au vendredi 9 décembre 2016.

La réservation des journaux doit être assurée uniquement par le responsable pédagogique du projet. Il est particulièrement important que le choix des enseignants corresponde à un projet pédagogique précis tout en respectant le pluralisme des opinions. Il est souhaitable que les responsables pédagogiques restent vigilants à l'égard des contenus qui pourraient être diffusés par des médias inscrits (images choquantes, opinions réprouvées par la loi...).

8 - Ressources pédagogiques

À l'occasion de la Semaine de la presse et des médias dans l'École®, le Clemi met à disposition des enseignants et des élèves un dossier pédagogique thématique, composé de fiches pédagogiques et de fiches d'information pour les premier et second degrés. Les contacts des coordonnateurs académiques du Clemi y sont également mentionnés. Certaines ressources seront développées dans la perspective d'associer plus largement les familles à cette opération afin de favoriser la continuité pédagogique dans et hors l'école, en valorisant les productions des jeunes (médias scolaires) auprès des adultes et en encourageant le dialogue intergénérationnel.

Les partenaires de la Semaine de la presse et des médias dans l'École® mettent à disposition des inscrits un ensemble de ressources (liste non exhaustive en annexe).

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,
La directrice générale de l'enseignement scolaire,
Florence Robine

Annexe

Quelques exemples de ressources et d'actions développées par les partenaires

1. Accès gratuit aux espaces « Abonnés »

- L'**Agence France-Presse (AFP)** : des contenus multimédias (texte, photo, vidéo et infographie) en français, anglais, espagnol, arabe et portugais). Les enseignants pourront effectuer des recherches, télécharger et imprimer les documents sur le site de l'AFP. La rédaction se mobilise également en se déplaçant dans un grand nombre d'établissements.
- **Arrêt sur images** : des dossiers thématiques proposés par le site de réflexion et d'analyse sur les médias.
- **Le Monde.fr** : deux mois d'abonnement offerts. Les inscrits pourront profiter de tous les avantages des abonnés sur le web et sur les applications (smartphone et tablette), à savoir l'intégralité des articles, le journal numérique, les dossiers de la rédaction, la lecture zen.
- **La Documentation française** : coordonnées de plus de 8 000 noms des médias et de la communication avec l'annuaire Médiasig.
- **Éducation Vocabulaire** : accès à la plateforme numérique et à une sélection des meilleurs articles de la presse internationale et aux archives, en trois langues.
- **Mediapart** : accès au journal et au « Club » du pure player d'information généraliste.

2. Ressources pédagogiques / rencontres

- **Bayard Jeunesse** : des débats en région avec les journalistes, des dossiers spéciaux dans les magazines, des contenus et des ressources pédagogiques à découvrir sur le site.
- **Le Comité national olympique et sportif français (CNOSF)** : mise à disposition de ressources pédagogiques autour de la thématique du sport, sous l'angle de l'éducation aux médias et à l'information.
- **Le Conseil supérieur de l'Audiovisuel (CSA)** : des ateliers ouverts à des classes de collèges et de lycées. Rencontres avec des membres du Collège du CSA sur le thème de la régulation du secteur audiovisuel, autour de sujets spécifiques et concrets.
- **France Info** : des ateliers radio pour des élèves de CM2 et de collèges.
- **France Télévisions** : des ressources sur l'éducation aux médias et le décryptage de l'actualité avec Francetv éducation ; des programmes sur les jeunes et l'information à l'heure du numérique ; la participation d'élèves à l'émission de médiation *Votre télé et Vous* de France 3.
- **Gulli** : accueil d'élèves pour une découverte de l'univers de la télévision à travers diverses activités et expériences. Les élèves rencontrent les journalistes/animateurs, assistent aux émissions et participent à des ateliers.
- **L'Ina** : un dossier consacré à la liberté d'expression à destination des élèves (école, collège, lycée) et des enseignants sur Jalons, le site pédagogique.
- **La Maison des Journalistes** : Renvoyé Spécial, un programme de rencontres avec des journalistes réfugiés pour sensibiliser les lycéens à la liberté d'expression et à la démocratie. L'opération est menée avec le soutien financier de **Presstalis**.
- **Milan Presse** : des contenus et des ressources pédagogiques sur le site, des ateliers dans les classes et une journée portes ouvertes dans ses locaux à Toulouse.
- **PlayBac Presse** : un numéro spécial « Semaine de la presse » pour permettre aux collégiens de réaliser leur propre journal en utilisant une maquette de *Mon Quotidien*.
- **Reporters sans frontières** : mise à disposition de la carte du classement mondial de la liberté de la presse 2017 qui permet de faire le point sur 180 pays au regard de leur situation en matière de pluralisme, d'indépendance des médias, de respect de la sécurité et de la liberté des journalistes.
- **La Scam** : des rencontres organisées avec des journalistes du prix **Albert Londres**.
- **RFI, France 24 et Monte Carlo Doualiya (France Médias Monde)** : mise à profit de l'expertise internationale des rédactions et des journalistes pour aider les élèves, en France et dans le réseau des établissements français à l'étranger, à décrypter les médias audiovisuels. Parmi les initiatives : un nouveau module vidéo « Info/Intox », des rencontres avec des journalistes et une programmation spéciale sur les antennes.
- **Le Syndicat des éditeurs de la presse magazine (SEPM)** : des ressources pédagogiques en lien avec l'univers de la presse magazine.
- **Le Syndicat national des radios libres (SNRL)** : 300 adhérents mobilisés dans une démarche, à destination des élèves, d'appropriation citoyenne des médias sur l'ensemble du territoire dans sa diversité.
- **TF1** : une vidéo pédagogique sur les coulisses de la fabrication de l'information.
- **TV5MONDE** : des journalistes à la rencontre d'écoliers afin de parler de leur expérience en tant que professionnels de l'info dans une chaîne francophone mondiale. Une production vidéo ainsi qu'un dossier pédagogique orienté français langue étrangère et éducation aux médias et à l'information sont également proposés aux enseignants afin d'aborder l'importance de la pluralité des sources.

3. Concours

- « Déconstruire les stéréotypes sexistes », organisé par le Clemi, en partenariat avec le magazine **Causette**, **Les Nouvelles news** et **TV5MONDE**.
- « Concours de Unes », organisé par le **Clemi de l'académie de Créteil**, en collaboration avec **l'AFP**, le mardi 22 mars.
- **Vocable** : « Classes de langues en collèges et lycées », à partir d'articles issus de la presse internationale.

Actions ministérielles nationales et régionales

- **Le ministère de la culture et de la communication** s'engage, aux côtés du **ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche** et du **Clemi**, pour promouvoir les actions d'éducation aux médias entre les acteurs de l'information et le monde de l'enseignement. De plus, grâce au réseau des directions régionales des affaires culturelles (Drac) et en partenariat avec de nombreux acteurs locaux, le ministère de la culture et de la communication soutient des actions sur les temps de vie de l'enfant et du jeune hors temps scolaire et porte une attention particulière aux jeunes qui ne sont pas ou ne sont plus à l'école.